

Extrait du registre  
des délibérations de la commune de Saint-Hilaire-en-Lignières  
Séance du 20 mars 2026

Acte déposé à la  
Préfecture du Cher, le  
23 MARS 2026

Date de la convocation  
16/03/2026  
Date d'affichage  
16/03/2026

Nombre de membres  
Afférents au conseil  
municipal : 15  
En exercice : 15  
Présents : 12  
Pouvoir : 3  
Votants : 15

Votes  
Pour : 15  
Contre : 0  
Abstention : 0

Réf : 2026 - 08

L'an deux mil vingt-six le vingt mars à treize heure trente le Conseil municipal de la commune de Saint-Hilaire en Lignières, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, mairie de Saint Hilaire en Lignières sous la présidence de Mme Chantal LEPAIN, maire.

**Présents :** MM. Edouard BERGERON, Romaric BILOUS, Anthony GAULTIER, Emmanuel JOUHANNEAU, Jacky PEDARD, Thomas RONDIER, Alexandre VEDRINE Mmes Candice HERAULT, Chantal LEPAIN, Mélanie LONG, Patricia PERROCHON, Evelyne SULMON, Véronique VEDRINE

**Absents avant donné procuration :** Mmes Elise COMTE, Régine LEMOINE  
M. Romaric BILOUS

**Secrétaire de séance :** Mme Mélanie LONG

**2026 08 - Délibération procédant à l'élection des adjoints au maire**

Le conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L 2122-7-2 ;

Considérant que, dans toutes les communes, les adjoints sont élus au scrutin de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel. La liste est composée alternativement d'un candidat de chaque sexe. Si, après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus ;

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

1er tour de scrutin

Nombre de bulletins : 15

À déduire (bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante) : 0

Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 15

Majorité absolue : 8

Ont obtenu :

– Liste 1, 15 / quinze voix

Choisir suivant le cas :

- La liste 1 ayant obtenu la majorité absolue, ont été proclamés adjoints au maire : Mme VEDRINE Véronique, M. RONDIER Thomas, Mme PERROCHON Patricia, M. GAULTIER Anthony

Fait à Saint-Hilaire-en-Lignières, le 20/03/2026

Le Maire



La secrétaire de séance

Mélanie LONG

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Mél', is written over the printed name 'Mélanie LONG'.

Pour extrait certifié conforme

Délibération rendue exécutoire par publication numérique le 23 mars 2026

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication conformément aux dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative.